



Complément électronique de l'Info-Mak

eMak : Complément électronique de l'Info-Mak

L'Info-Mak prend un virage vert en publiant une partie de son contenu dans un complément électronique que vous pourrez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications ».

En plus de permettre une économie importante de papier, l'eMak permettra également de diminuer les frais d'impression tout en permettant de publier plus de textes qui nous sont soumis.

Dans ce tout nouveau média, vous retrouverez, entre autres, les textes généralement inclus dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

La prochaine parution de l'eMak sortira le 9 juin 2016, **la date limite pour apporter vos textes est le 13 mai 2016**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com.

Veuillez prendre note que les textes publiés dans l'eMak ne sont pas soumis à une correction systématique de la part de notre équipe; les textes sont généralement publiés tels qu'ils nous ont été soumis.

Sommaire

Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest.....	3
Colloque sur le développement – Automne 2015	5
RénoRégion.....	6
SOPFEU.....	8
L'eau blanche : un peu d'hiver dans votre verre.....	9
Projet volontaire d'analyse de la qualité de l'eau de votre puits résidentiel.....	10
Relais pour la vie.....	12
CPS d'Abitibi-Ouest : Saviez-vous que... ..	13
Votre caisse vous informe.....	14
La Ressourcerie Le filon vert.....	15
Offres d'emploi (Authier).....	16
Jubilé de la Miséricorde	20

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 7, NUMÉRO 3 MARS 2016

Le saviez-vous?

Les activités d'entreposage, d'enfouissement et d'incinération des pneus sont interdites depuis l'année 2000. Bien qu'ils représentent une source de pollution visuelle, c'est surtout pour des raisons de santé et de sécurité que les lieux d'entreposage sont maintenant interdits.

En effet, les pneus sont principalement composés de caoutchouc synthétique, un dérivé du pétrole et de caoutchouc naturel, provenant d'arbres d'Amérique du Sud et d'Asie.

Le risque réside dans l'ampleur des nuisances en cas d'incendie, la combustion étant difficile à stopper. La fumée qui s'en échappe est toxique et demeure très longtemps dans l'environnement.

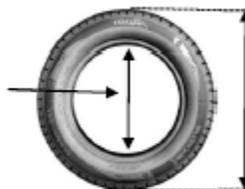
Les pneus hors d'usage

Lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par votre garagiste, vos pneus peuvent être apportés à l'Écocentre, situé au Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Vos pneus doivent respecter les diamètres maximums suivants : intérieur de 24,5 pouces et extérieur de 48,5 pouces. Ils doivent être sans jante (sans « rim »). La jante peut également être récupérée. Vous pourrez la déposer dans le conteneur de métal de l'Écocentre.

Les pneus de plus grande dimension doivent être rapportés chez le détaillant. Il se peut toutefois que des frais de recyclage s'appliquent pour leur prise en charge.

Les pneus que vous apportez à l'Écocentre doivent respecter les dimensions maximales suivantes :



Le diamètre intérieur doit avoir au maximum 24,5 pouces

Le diamètre extérieur doit avoir au maximum 48,5 pouces

Une fois acheminés aux recycleurs, les pneus peu endommagés seront remoulés afin d'être réutilisés. Les pneus plus endommagés seront recyclés en différents produits tels que tapis de dynamitage, sous-tapis, roues pour les bacs roulants et accessoires de signalisation.

Source : RECYC-QUÉBEC

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

6, 8^e avenue Est, La Sarre J9Z 1N6

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 7, NUMÉRO 4 AVRIL 2016

LE RÉEMPLOI DE VOS ENCOMBRANTS

Vous avez des gros objets et vous souhaitez vous en départir? Alors vous devez vous poser la question suivante : est-ce que ces objets sont encore fonctionnels et pourraient être utiles à quelqu'un d'autre?

Si la réponse est **oui**, sachez que bon nombre d'organismes du territoire acceptent vos gros objets ou encombrants réutilisables et leur offre une seconde vie.

OÙ DÉPOSER MES ENCOMBRANTS FONCTIONNELS ?

Voici quelques organismes et des exemples de catégories de gros objets ou encombrants qu'ils acceptent:

Ressourcerie Le Filon vert

Accessoires de maison
Appareils électriques de maison
Articles pour bébé/jouets
Articles de sport
Bicyclettes
Électroménagers
Matériel électronique
Meubles
Moteurs électriques
Téléviseurs

Friperie au Coin de l'entraide

Accessoires de maison
Appareils électriques de maison
Articles pour bébé/jouets
Articles de sport

Atelier boutique VROOM

Carrefour jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest
Articles de sport

Maison de la famille de La Sarre

Articles pour bébé/jouets

Plusieurs comptoirs familiaux

peuvent également accepter certains encombrants fonctionnels. Renseignez-vous auprès d'eux :

- Centre d'entraide familial, Normétal
- Centre de dépannage de Rapide-Danseur
- Centre familial La Sarre
- Comptoir familial de Macamic
- Réseau de solidarité de Dupuy

Certains organismes acceptent d'autres matières. Informez-vous auprès d'eux.



QU'EN EST-IL DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Plusieurs municipalités du territoire de la MRC offrent la collecte des encombrants.

Cette collecte est mise en place **pour les gros objets d'origine résidentielle qui, à cause de leur taille, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières (déchets ou recyclage) et ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.**

Quelques matières issues de ces collectes peuvent être triées et valorisées. Cependant, le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières.

Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur. Ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les dates et modalités de collecte ainsi que la liste des matières acceptées.

Source : Répertoire des récupérateurs, MRCAO

<http://mrc.ao.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

6, 8^e avenue Est, La Sarre J9Z 1N6

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

RÉSUMÉ

Le 19 septembre 2015 se tenait un *Colloque sur le développement* organisé par la MRC d'Abitibi-Ouest. Ce colloque, s'adressant aux maires du territoire et à leur substitut, a regroupé une trentaine d'élus(es) ainsi que des membres du personnel de direction de la MRC. Cette rencontre s'inscrivait dans la foulée de l'adoption de la Loi 28 qui porte, notamment, sur la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional.

À l'issue de cette journée où se sont succédés des présentations, une conférence, des ateliers thématiques et une plénière, monsieur Jaclin Bégin, préfet, concluait avec trois priorités de travail à court terme, soit:

- le virage numérique;
- la mise en place d'un service d'ingénierie;
- les regroupements de services.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Supportés par une équipe de professionnels en animation et en leadership collaboratif, les participants ont débattu sur le thème du "développement" sous les perspectives suivantes:

- la vision et les enjeux;
- les opportunités et les stratégies;
- les priorités à court et à moyen termes;
- les changements positifs qui bénéficieront à l'ensemble des citoyens.

Monsieur Jean David, l'un des pionniers et bâtisseur du Cirque du Soleil, a stimulé et alimenté les réflexions en prononçant une conférence intitulée "*La force du changement*".

Par le biais d'exercices variés, les élus ont traité, approfondi et priorisé plusieurs sujets issus du Plan de développement durable 2013-2017.

Voici les sujets abordés et l'ordre selon lequel ils ont été priorisés :

- 1) Répondre aux besoins en matière de santé, services communautaires et développement social**
 - Incluant le développement des saines habitudes de vie et l'accessibilité au logement
- 2) Effectuer le virage numérique**
 - Augmenter l'utilisation des nouvelles technologies dans tous les secteurs d'activité
- 3) Maintenir et améliorer les infrastructures et services globaux**
 - Adapter les services à notre ruralité, les maintenir et les développer, incluant le transport durable
- 4) Augmenter le niveau d'éducation, renforcer et développer nos savoirs, notre expertise et favoriser la réussite scolaire**
- 5) Soutenir notre relève entrepreneuriale**
 - Attirer, retenir et former une main-d'œuvre qualifiée et dynamique
- 6) Soutenir le développement des secteurs d'activités liés à la forêt, aux mines et à l'agriculture**
- 7) Préserver et promouvoir la culture et le patrimoine**
 - Arrimage avec le développement touristique

UN CONSTAT SE DÉGAGE

Au-delà des priorités de travail, un constat se dégage des échanges entre les leaders municipaux :

En Abitibi-Ouest, être ensemble tout en gardant notre identité, nos services de proximité!

RénoRégion

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) assume les coûts du programme RénoRégion. La Société canadienne d'hypothèques et de logement peut également y contribuer.

Admissibilité

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs.

Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

Autres conditions d'admissibilité :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
 - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;
 - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 100 000 \$.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Aide offerte

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.

Travaux admissibles

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs concernant au moins l'un des éléments suivants :

- murs extérieurs
- ouvertures
- saillies
- toiture
- structure
- électricité
- plomberie
- chauffage
- isolation thermique

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), doivent débiter après avoir été approuvés par la municipalité ou la MRC et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

Inscription au programme

Déroulement de la démarche

1. Vous devez d'abord communiquer avec votre municipalité ou votre MRC, selon le cas. On déterminera si votre demande est admissible au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.
2. Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter le bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles qui seront consignés dans un devis.
3. Sur la base de ce devis, vous devrez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la RBQ et transmettre à votre municipalité ou à votre MRC la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux.
4. La municipalité ou la MRC complétera votre dossier et, si tout est conforme, vous fera parvenir un certificat d'admissibilité indiquant le montant auquel vous aurez droit à la fin des travaux si toutes les conditions du programme sont respectées. Ce document autorisera également le propriétaire à commencer les travaux.
5. Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la municipalité ou à la MRC. Sur approbation de celle-ci, la somme à laquelle vous avez droit vous sera versée.

Municipalités admissibles

Le programme RénoRégion s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants.

Pour information

Pour plus de renseignements sur le programme RénoRégion, veuillez communiquer avec votre municipalité ou votre MRC.

Si vous souhaitez obtenir de l'information complémentaire, vous pouvez communiquer avec la SHQ par téléphone, au numéro sans frais : 1 800 463-4315, ou par courriel, à : infoshq@shq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements généraux au bureau de Services Québec le plus près de chez vous.



AU PRINTEMPS, LA VIGILANCE NE DOIT PAS S'ENVOLER EN FUMÉE

Nous ne pouvons prédire ce que le printemps nous réserve dans le registre des incendies de forêt; cependant, nous savons qu'avec un peu de beau temps, la situation peut rapidement devenir critique. Voici quelques certitudes qui devraient inciter à la vigilance :

AU PRINTEMPS :

Les risques se situent en surface. Même si la neige a bien humidifié les profondeurs du sol, les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement puisqu'elles retiennent peu l'humidité.

Les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci. En effet, bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi pour les résidences.

Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante et retienne l'humidité.

Les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidents provoquent généralement près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite donc tous les citoyens à faire preuve de vigilance lors de leurs activités printanières. Avant d'allumer, contactez votre municipalité!

70 %
des incendies de forêt
peuvent être évités...

- Articles de fumeur
- Brûlage de rebuts
- Brûlage d'herbe
- Feux de camp

Vous faites la différence !

1 800 463-FEUX
Pour signaler un incendie de forêt

www.sopfeu.qc.ca

f t

L'eau blanche : un peu d'hiver dans votre verre

Capsule 200903-AL1

C'est enseigné à l'école dès le plus jeune âge : l'eau est inodore, incolore, transparente et sans saveur. Pourtant, en hiver, plusieurs constatent en remplissant leur verre ou leur bouteille que la partie supérieure devient blanche. Tranquillement, ce nuage blanc disparaît vers le haut et se dissipe complètement. Qu'est-ce qui crée ce phénomène?

De l'air dissous!

Ce que certains pensent être un surplus de minéraux dans l'eau n'est en fait que le dégagement de l'air dissous contenu dans l'eau. La blancheur de l'eau est créée par l'accumulation côte à côte de milliers de bulles d'air, ce qui forme un rideau opaque. La blancheur disparaît graduellement alors que l'air du dessus s'échappe du contenant.

Les bulles du dessous montent vers la surface pour être libérées à leur tour dans l'air ambiant.

L'hiver seulement

Ce phénomène se produit uniquement l'hiver. La cause est bien simple : la température. En effet, plus l'eau est froide, plus l'air s'y dissout facilement. L'eau pompée dans le réseau de distribution à partir de la station d'eau potable contient donc beaucoup d'air sous forme dissoute tout au long du trajet dans les conduites, car la pression maintenue dans le réseau empêche l'air de s'évaporer en chemin.

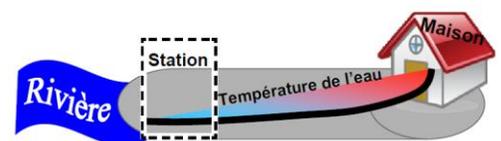
Pourquoi l'air ne reste-t-il pas dans l'eau une fois dans le verre?

Si l'air se dissout si facilement dans l'eau de la rivière, pourquoi fait-il le contraire une fois que l'eau est dans le verre? Tout est encore une question de température. La température de l'eau à la sortie de la station d'eau potable l'hiver se maintient près du point de congélation (entre 0 et 1° C). Durant son transport dans le réseau jusqu'aux maisons, l'eau se réchauffe de quelques degrés. Enfin, dans la plomberie interne de chaque résidence, l'eau se réchauffe encore plus et peut atteindre jusqu'à 20°C (schéma ci-dessous). Avec cette augmentation de la température, l'eau ne peut plus contenir autant d'air. Mais comme il est emprisonné dans les tuyaux, l'air ne peut pas sortir. Ainsi, en ouvrant le robinet afin de prendre un verre d'eau, la pression est relâchée et l'air en surplus maintenu dans l'eau peut s'échapper. L'air forme alors de si petites bulles en si grande quantité que, durant quelques secondes, le verre d'eau ressemble à un verre de lait. Celui-ci reprend son apparence normale une fois toutes les bulles évaporées.

Comme toute l'eau utilisée dans la maison provient du même tuyau de raccordement, cela signifie que lorsque l'eau du robinet contient des bulles d'air, l'eau de la douche en contient aussi. Ainsi, quand vous voyez de l'eau blanche dans votre verre d'eau, dites-vous que vous pouvez prendre une douche... aérée !



Contrairement aux bulles formées par remplissage rapide, celles provenant d'une eau saturée en air sont tellement petites et nombreuses qu'elles nécessitent parfois près d'une minute pour toutes s'évaporer et donner une



Projet volontaire d'analyse de la qualité de l'eau de votre puits résidentiel



Votre eau de puits est-elle sécuritaire pour la santé?



73 % de la région de l'Abitibi-Témiscamingue s'approvisionne en eau potable à partir d'un

Plusieurs citoyens croient à tort que l'eau d'un puits, parce qu'elle est naturelle, est toujours sécuritaire. La présence naturelle de divers éléments chimiques dans la roche et le sol où les puits sont creusés, peuvent causer des problématiques de **CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE** de votre puits résidentiel.

L'OBVAJ a donc récemment développé un projet à portée régionale afin de voir à la sensibilisation des citoyens à procéder à l'analyse de l'eau de leur puits résidentiel. Ce projet répond au mandat de l'OBVAJ de voir à l'encadrement de projet permettant d'augmenter la qualité de l'eau sur le territoire de gestion.

Présence de contaminants

Dans la région, environ 1 puits sur 4 subira une contamination bactériologique. Cette contamination peut provenir par exemple d'infiltrations lors de fortes pluies d'éléments pathogènes provenant d'eaux de ruissellement, de fosses septiques et rejets d'eau usées mal traités, de lessivage de fumier animal ou encore d'animaux domestiques ou sauvages. Ce type de contamination survient généralement lorsque le puits ne comporte pas de collet et de plate-forme imperméables et que le terrain ne présente pas de légère pente afin de réduire l'accumulation de l'eau.

Il est à mentionner que les puits de surface sont plus à risque que les puits artésiens, comme ils puisent leur eau dans des sources moins profondes et moins protégées, mais les puits artésiens sont également touchés par certaines contaminations.

À ceci s'ajoute la contamination anthropique de substances inorganiques et organiques qui peuvent toucher tous les types de puits.

La contamination des puits à l'arsenic est un exemple de problématique de contamination naturelle importante dans la région de l'**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**. Une étude effectuée par le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE** de 2008 à 2010 a démontré que dans les zones où la contamination à l'arsenic est connue :

- 80 % des puits artésiens analysés possédaient une contamination d'arsenic;
- La concentration moyenne retrouvée était de 0,023 mg/l.

La norme de l'arsenic dans l'eau potable au Québec est de 0,01 mg/L.

Les risques sur la santé

Diverses études menées dans les dernières années confirment la contamination d'eau de puits par divers

éléments. La contamination de bactéries pathogènes d'origine humaine peut entraîner des risques élevés pour la santé tels que :

- Des troubles gastro-intestinaux (nausées, vomissements et diarrhée) dont une des complications possibles est l'hospitalisation.
- L'arsenic est un contaminant naturel présent en Abitibi, les risques reliés à l'exposition sont les suivants :
 - Les cancers (peau, poumons, vessie);
 - Une mauvaise circulation sanguine des pieds et des mains;
 - Association possible pour le dysfonctionnement de la glande thyroïde et le diabète.

Le corps élimine une partie importante des contaminants que nous absorbons, mais au-delà de certaines concentrations, une partie demeure. Certains vont s'accumuler avec le temps pour causer des problèmes de santé des années plus tard.



La responsabilité des propriétaires

Le propriétaire d'un puits individuel ou d'un petit réseau desservant moins de 21 personnes **détient la responsabilité de s'assurer de sa qualité dans une perspective de protection de sa santé et de celle de ses proches**. Des problématiques de santé peuvent se développer.

Le forfait

L'OBVAJ et le laboratoire Multilab ont développé un partenariat afin de vous offrir un tarif avantageux sur un groupe d'analyses.

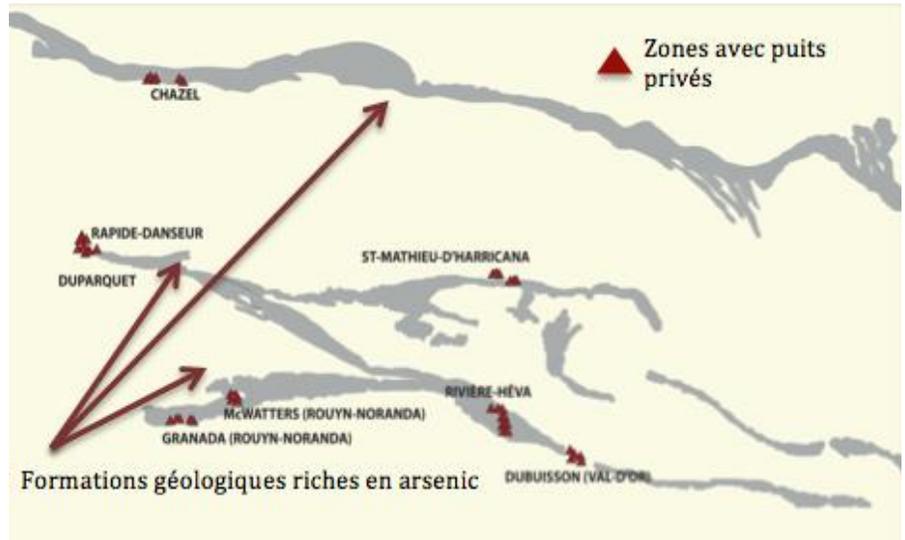
Les laboratoires accrédités **Multilab Direct** et **Multilab Val-d'Or** vous proposent un rabais de plus de 35% du prix régulier d'analyse pour vous offrir le forfait **OBVAJ – L'étude sur la qualité de l'eau** à seulement **175 \$** (taxes en sus.). Ce forfait comprend :

- Coliformes totaux et *E-Coli*
- Scan 11 métaux (Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cuivre, Manganèse, Plomb, Sélénium, Uranium)
- Cyanures totaux
- Fluorures
- Mercure
- Nitrites-Nitrates

Certaines conditions s'appliquent afin de bénéficier de ce forfait exclusif :

- Procéder à l'analyse de l'eau de puits après le 1^{er} mai 2015;
- Signer le formulaire de consentement afin de transférer les résultats d'analyse à l'OBVAJ et de consentir à ce que les résultats soient compilés et diffusés à diverses banques de données ministérielles, municipales, universitaires, etc.;
- Les résultats d'analyse doivent obligatoirement comprendre tous les éléments physico-chimiques inclus dans le forfait;
- Être résident du territoire Abitibi-Jamésie desservi par l'OBVAJ.

Pour toute information,
consultez le site de l'OBVAJ
au www.obvaj.org



La région géographique de la Faille de Cadillac constitue une zone géographique forte en minéraux présentant un potentiel élevé d'arsenic.

Un partenariat au bénéfice des résidents

Comme les coûts d'analyse de l'eau de puits résidentiel peuvent s'avérer dispendieux, l'OBVAJ a développé une entente exclusive avec les laboratoires accrédités **Multilab Direct** et **Multilab Val-d'Or** afin de proposer un forfait exclusif permettant de réduire considérablement les frais d'analyse pour les résidents. Les analyses proposées ont été déterminées en fonction des différents paramètres physico-chimiques mentionnés à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec.

*** En plus du forfait exclusif à 175 \$ (taxes en sus.), l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie remettra également aux 200 premiers clients, une compensation financière de 50 \$ par rabais postal.

Les résultats devront être transmis avant l'épuisement des fonds afin de bénéficier du retour postal de 50 \$.

Recommandations

Les éléments chimiques et biologiques analysés **NE SONT PAS VISIBLES À L'ŒIL NU** et généralement, **N'AFECTENT PAS LA COULEUR ET L'ODEUR DE L'EAU**. Leur présence au-delà des seuils indiqués par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* au Québec peut provoquer différents effets sur la santé à long terme. Il est à noter que la présence de métaux lourds dans l'eau de puits peut avoir des répercussions majeures sur la santé.

Il est recommandé de faire analyser son eau de puits **DEUX FOIS PAR ANNÉE** pour les paramètres **microbiologiques** et de faire analyser au minimum **UNE FOIS AUX DIX ANS** les paramètres **physico-chimiques** présents dans l'eau provenant du sol ou de la roche.

Les vises du projet

- D'informer le citoyen sur la qualité de son eau de puits résidentiel;
- D'augmenter les connaissances sur les eaux souterraines;
- De cibler les zones géographiques les plus à risque de la région;
- De diminuer les risques de contamination.



Société
canadienne
du cancer

Pourquoi un Relais pour la Vie?

« Le cancer ne dort jamais », voilà ce qui explique que le Relais pour la Vie se déroule de 19 heures à 7 heures le lendemain matin. Cette marche est un hommage aux personnes atteintes du cancer et c'est une belle occasion pour les familles, les amis et les proches de se mobiliser pour accompagner ces personnes.

Le Relais pour la Vie d'Abitibi-Ouest aura lieu le 10 juin prochain.

Avez-vous pensé à **inscrire votre équipe**? Contactez Colombe Gourde au 819 333-5392 ou Pierrette Thériault au 819 782-4092;

Pour **acheter des luminaires**, contactez Sharon Hogan au 819 787-2822;

Si vous **êtes un survivant***, contactez Rébéka Lagueux au 819 788-2200.

*Un survivant est une personne qui a vécu un cancer, peu importe si elle est actuellement en traitement, en rémission ou non. Chaque survivant est invité au souper des survivants ainsi qu'à la marche qui se déroule à la Polyno de La Sarre.

Combattons ensemble le cancer!



C.P. 546, La Sarre J9Z 3J3 Tél : 819.339.3356 courriel: info@cpsao.org

Saviez-vous que la formation sentinelle est accessible en Abitibi-Ouest?

Le Centre de prévention du suicide lance un appel à la population pour la mise en place de réseaux **sentinelles en prévention du suicide** dans plusieurs municipalités de l'Abitibi-Ouest.

Qu'est-ce qu'une sentinelle?

C'est un adulte formé qui est en mesure de repérer les personnes en détresse et d'assurer le lien avec les ressources d'aide du territoire. Ce rôle repose aussi sur l'écoute, le réconfort et l'entraide qu'elles peuvent offrir aux personnes en détresse ou suicidaires.

Les sentinelles sont souvent des personnes significatives dans leur milieu, des atouts indispensables puisqu'elles nous permettent de rejoindre des personnes isolées qui ont souvent de la difficulté à demander de l'aide.

Comment devenir sentinelle?

Si vous désirez participer activement à un réseau sentinelles dans votre milieu, contactez-moi pour information ou inscription : Jocelyne Gagnon, coordonnatrice du Centre de Prévention Suicide A-O au **819 339-3356**. Je suis là pour répondre à vos questions et pour faire connaître nos services disponibles pour vous et vos proches selon vos besoins.

**Si vous avez besoin d'aide et de support, vous pouvez contacter le
1 866 277-3553 (service d'intervention 24/7).**

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

Protection *tous risques*

Vous êtes propriétaire de votre résidence?

Avec la protection **tous risques** pour votre résidence, Desjardins Assurances est là quand ça compte. Ainsi, vous bénéficiez des protections de base – feu, vol, vandalisme –, et vous êtes couvert en cas d'événements accidentels comme un plancher endommagé par un dégât de peinture, une causeuse tachée par des marques de crayon ou une fenêtre brisée par un objet projeté.

Demandez une soumission dès maintenant au **1 888 ASSURANCE**.

Assurance prêt-Desjardins vous assure tout son soutien

Désormais, les membres possédant l'Assurance prêt ont accès à un soutien financier de base en cas de diagnostic de cancer. C'est notre façon de vous soutenir si jamais cela vous arrive.

Visitez la section Assurance prêt à desjardins.com.

Certaines restrictions s'appliquent.

Assurance vie-épargne : accès simple à tarif très avantageux

Desjardins est la seule institution financière à pouvoir offrir une Assurance vie-épargne greffée aux comptes vous offrant une protection pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ par compte en cas de décès. Lors de l'ouverture de votre compte, cette protection vous est offerte gratuitement pendant les 3 premiers mois et à tarif très avantageux par la suite.



Prenez part aux décisions de votre Caisse!

Posez des questions sur les activités et les résultats de votre caisse et exprimez votre point de vue. Utilisez votre droit de vote pour adopter les règlements ou encore décider de l'utilisation des excédents de la Caisse. Éliez les dirigeants qui siégeront au conseil d'administration et au conseil de surveillance. Comment? En participant à **l'assemblée annuelle de votre Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest** :

Mardi 19 avril 2016, 19 h à la Salle Desjardins au 500, rue Principale à La Sarre

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES!
www.desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Réalisons  ensemble



Pensez à la Ressourcerie Le Filon vert!

Le ménage du printemps arrive à grands pas. Vous avez des articles qui sont encore bons, mais vous ne savez pas quoi en faire? Vous vous demandez où puis-je les apporter? Connaissez-vous la Ressourcerie Le Filon vert?

Le groupe Recyclo-Nord gère cette entreprise d'économie sociale et recueille les articles qui peuvent être réutilisables. Rendez-vous au 129, 3^e Avenue Est, à La Sarre et nous prendrons vos articles; ceux-ci doivent être en état de fonctionner et revendables.

Pensez aussi à la Ressourcerie pour vous procurer des biens à bas prix ou pour trouver des articles que vous ne trouverez pas ailleurs. Pour une consommation responsable, venez nous visiter, vous y trouverez sûrement des articles selon vos besoins.

Vous possédez un camion et venez porter des articles à la Ressourcerie, votre camion n'est pas plein : offrez à vos voisins, amis, connaissances d'apporter leurs articles à la Ressourcerie Le Filon vert. Vous participerez ainsi à l'amélioration de la qualité de l'environnement de l'Abitibi-Ouest et aiderez des personnes à se procurer des biens. Ainsi vous contribuez à maintenir un service essentiel pour notre secteur, qui crée de l'emploi.

Le groupe Recyclo-Nord est un organisme à but non lucratif dont vous pouvez devenir membre. Depuis le début de l'année, nous avons mis en place une carte fidélité. Vous devenez membre du groupe pour l'année au coût de 5 \$ et pour 18 tranches d'achat de 5 \$, vous obtenez un bon d'achat de 5 \$ à la Ressourcerie. Devenir membre confirme que vous appuyez et croyez au service de la Ressourcerie.

Passez à l'action, venez nous porter vos articles, venez acheter des biens et devenez membre. Notre équipe se fera un plaisir de vous accueillir sur nos heures d'ouverture. SVP, ne laissez pas d'articles à l'extérieur.

Heures d'ouverture :

- lundi** : réception seulement de 13 heures à 17 heures
- mardi au vendredi** : réception et magasin de 9 heures 30 à 17 heures
- samedi** : réception et magasin de 9 heures 30 à 13 heures 30

Notre AGA aura lieu le mercredi 27 avril 2016, à 19 heures, à la salle de conférence de la SADC d'Abitibi-Ouest située au 80, 12^e Avenue Est à La Sarre.



L'École du Rang II
d'Authier

☞ Offre d'emploi d'été 2016 ☞

Employeur : Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier

Lieu de travail : École du Rang II d'Authier, Authier (Abitibi-Ouest)

Titre de l'emploi

Interprète de monument historique

Nombre de postes : 2

Profil de l'organisme : L'École du Rang II d'Authier, monument historique reconnu, représente bien les écoles de rang qui ont meublé le paysage rural québécois dans les années quarante. Nous proposons aux visiteurs des activités telles que des visites guidées, des animations, du théâtre d'été, etc.

Principales fonctions de l'emploi : Accueillir les visiteurs et faire des visites guidées, participer au théâtre d'animation, aider à l'organisation des activités culturelles, effectuer des tâches générales d'un site touristique telles que prendre des réservations, compiler des statistiques, faire des articles pour la boutique, des cahiers de consultations pour les visiteurs, voir à la propreté du site intérieur et extérieur, etc.

Exigences et conditions de travail :

- ✓ **Études :** étudiant(e) au postsecondaire (université, collège, CÉGEP, institut technique). Études en cours ou non complétées.
- ✓ **Expérience reliée à l'emploi :** Formation offerte.
- ✓ **Atout :** une base en couture
- ✓ **Description des compétences :** Avoir une bonne communication verbale, aimer le contact avec le public, avoir de l'entregent et être créatif, savoir travailler de façon autonome et en équipe. Être sociable et dynamique. Être disponible pour travailler les fins de semaine pendant la saison touristique.
- ✓ **Langues parlées :** bonne maîtrise du français et une base en anglais
- ✓ **Langue écrite :** français
- ✓ **Salaire offert :** 11,40 \$/heure
- ✓ **Nombre d'heures par semaine :** 35 heures
- ✓ **Durée de l'emploi :** de 12 ou 15 semaines
- ✓ **Date prévue d'entrée en fonction :** le 1^{er} poste : 16 mai au 27 août 2016 : 2^e poste : 6 juin au 27 août 2016.
- ✓ **Conditions diverses :** Être inscrit comme étudiant à temps plein au cours de l'année scolaire antérieure et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire.

Communication :

Envoyez votre lettre de candidature avec CV à l'adresse suivante :

✉ École du Rang II d'Authier, 269, Rang II, Authier (QC) J0Z 1C0

✉ Courriel : info@ecoledurang2.ca

Personne à contacter : Mme Ginette Bellemarre, directrice

☎ Tél. : 819 782-3289 ou 1 866 336-3289

🕒 Date limite pour nous faire parvenir votre candidature : 22 avril 2016. Renseignements sur nos activités : www.ecoledurang2.ca.

Précisions additionnelles : La création de cet emploi dépend du financement accordé. Certaines conditions s'appliquent.





*L'École du Rang II
d'Authier*

☞ Offre d'emploi d'été 2016 ☜

Employeur : Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier

Lieu de travail : École du Rang II d'Authier, Authier (Abitibi-Ouest)

Titre de l'emploi

Animateur/Animatrice de monument historique

Nombre de postes : 2

Profil de l'organisme : L'École du Rang II d'Authier, monument historique reconnu, représente bien les écoles de rang qui ont meublé le paysage rural québécois dans les années quarante. Nous proposons aux visiteurs des activités telles que des visites guidées, des animations, du théâtre d'été, etc.

Principales fonctions de l'emploi : L'animatrice ou l'animateur choisi dirigera le théâtre de participation (animation) en jouant le rôle de la maîtresse d'école de rang ou un autre rôle principal masculin. Les candidats choisis accueilleront les visiteurs et feront les visites guidées. Ce candidat(e) aidera la directrice dans ses tâches administratives, éducatives et organisationnelles (organisation d'activités culturelles, classement de la collection, etc.)

Exigences et conditions de travail :

- ✓ **Études :** étudiant(e) au postsecondaire (université, collège, CÉGEP, institut technique). Études en cours ou non complétées.
- ✓ **Expérience reliée à l'emploi :** Formation offerte.
- ✓ **Description des compétences :** Avoir une bonne communication verbale, aimer le contact avec le public, avoir de l'entregent et être créatif, savoir travailler de façon autonome et en équipe. Être sociable et dynamique. Être disponible pour travailler les fins de semaine pendant la saison touristique.
- ✓ **Langues parlées :** Bonne maîtrise du français et de l'anglais
- ✓ **Langue écrite :** français
- ✓ **Salaire offert :** 12 \$/heure
- ✓ **Nombre d'heures par semaine :** 35 h
- ✓ **Durée de l'emploi :** 12 semaines
- ✓ **Date prévue d'entrée en fonction :** le 1^{er} poste : 25 mai au 15 août 2016
2^e poste : 8 juin au 29 août 2016.
- ✓ **Conditions diverses :** Être inscrit comme étudiant à temps plein au cours de l'année scolaire antérieure et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire et n'a pas d'autre emploi à temps plein (30 heures et plus).

Communication :

Envoyez votre lettre de candidature avec CV à l'adresse suivante :

✉ École du Rang II d'Authier, 269, Rang II, Authier (QC) J0Z 1C0

✉ Courriel : info@ecoledurang2.ca

Personne à contacter : Mme Ginette Bellemarre, directrice

☎ Tél. : 819 782-3289 ou 1 866 336-3289

🕒 Date limite pour nous faire parvenir votre candidature : 22 avril 2016. Renseignements sur nos activités : www.ecoledurang2.ca.

Précisions additionnelles : La création de cet emploi dépend du financement accordé. Certaines conditions s'appliquent.





Comité du patrimoine de l'École du rang II d'Authier

Offre d'emploi

Lieu de travail :

École du Rang II d'Authier, Authier

Titre de l'emploi :

Animateur (trice) à temps partiel **Nombre de poste** : 1

Principales fonctions de l'emploi :

Accueillir les visiteurs et faire des visites guidées, participer au théâtre d'animation, aider à l'organisation des activités culturelles. Effectuer des tâches générales d'un site touristique telles que prendre des réservations, compiler des statistiques, faire des articles pour la boutique, des cahiers de consultations pour les visiteurs, voir à la propreté du site intérieur et extérieur, etc.

Expérience reliée à l'emploi : Formation offerte.

Description des compétences :

Avoir une bonne communication verbale, avoir de l'entregent et être créatif, savoir travailler de façon autonome et en équipe. Être dynamique. Être disponible les fins de semaine pendant la saison touristique.

Langue :

Bonne maîtrise du français parlé et écrit. Une base en anglais parlé serait un atout.

Nombre d'heures par semaine : horaire variable

Durée de l'emploi : environ 275 heures par an/ et renouvelable d'année en année

Communication :

Envoyez votre lettre de candidature avec CV à l'adresse suivante :

École du Rang II d'Authier

269, Rang II, Authier (QC) J0Z 1C0

Courriel : info@ecoledurang2.ca

Personne à contacter : **Mme Ginette Bellemarre, directrice**

Tél. 819 782-3289 ou 1 866 336-3289

Date limite pour nous faire parvenir votre candidature : 15 avril 2016.

Renseignements sur nos activités : www.ecoledurang2.ca



Comité du patrimoine de l'École du rang II d'Authier

Offre d'emploi

Lieu de travail :

École du Rang II d'Authier, Authier

Titre de l'emploi :

Employé de bureau avec profil informatique

- un poste temps plein : 32 heures semaine
- un poste temps partiel 12 heures semaines

Principales fonctions de l'emploi : **Prendre** des photos numériques selon les normes de la Société des musées du Québec de tous nos objets (850) et de tous nos livres (2300) de notre collection. Transférer ces photos avec informations pertinentes dans deux sites Internet. Réparer certains livres et numérisation de certains livres pour les déposer sur ces sites.

Expérience reliée à l'emploi : Formation offerte.

Description des compétences :

Avoir une bonne connaissance des systèmes informatiques, scanner et transfert images sur site informatique. Précision et travail bien fait en respectant les règles de la Société des musées du Québec, avoir de l'entregent et être créatif, savoir travailler de façon autonome et en équipe. Être dynamique. Être minutieux.

Durée de l'emploi : Environ un an pour les deux postes. Début de l'emploi le 2 mai 2016

Communication : Envoyez votre lettre de candidature avec CV à l'adresse suivante :

École du Rang II d'Authier

269, Rang II, Authier (QC) J0Z 1C0

Courriel : info@ecoledurang2.ca

Personne à contacter : **Mme Ginette Bellemarre, directrice**

Tél. 819 782-3289 ou 1 866 336-3289

Date limite pour nous faire parvenir votre candidature : 15 avril 2016.

Renseignements sur nos activités : www.ecoledurang2.ca

Précisions additionnelles : La création de cet emploi dépend du financement accordé. Certaines conditions s'appliquent.

Jubilé de la Miséricorde

Notre pape François nous invite cette année à renouveler la source de la compassion et de la miséricorde en nos âmes. Nous sommes invités à poser un geste concret pour y parvenir : franchir la porte de la Miséricorde. Dans chacun des diocèses du monde, une telle porte a été ouverte : dans notre diocèse d'Amos, elle se trouve dans la cathédrale qui est ouverte tous les jours jusqu'en novembre pour vous accueillir afin de vivre cette démarche. Pour toute information supplémentaire, rendez-vous sur le site du diocèse d'Amos au www.diocese-amos.org.

Un message de votre équipe locale pastorale

